

# PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 10 juin 2024

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Membres en exercice : 19

Quorum : 10

Date de convocation : 04/06/2024

*Présents :*

M. Christian REBERT, maire

Mme Elisabeth BRAESCH

M. Raymond HUSSER

Mme Pascale HERRGOTT

M. Francis BONZON

M. Michel SCHWARTZ

Mme Liliane HUSSER

Mme Sylvie ROSINA

M. Jean-Philippe STARCK

M. Jacques SCHWARTZ

M. Frédéric PANKUTZ

Mme Alexa FORNARA

Mme Catherine RUPPEL

M. Marc JEANVOINE

Mme Stéphanie RITZENTHALER

Mme Pauline HAMRAOUI

M. Stéphane FRANCK

*Ont donné procuration :*

M. Mehdi BAUER à Mme Pauline HAMRAOUI

Mme Anne-Lucie DANJEAN à Mme Catherine RUPPEL

*Absents excusés non représentés :*

*Secrétaire de séance :*

Mme Alexa FORNARA, conseillère municipale, assistée par Mme Véronique MATTER, rédacteur

M. le maire salue l'assemblée et ouvre la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Subventions aux associations
3. Mise à jour du tableau des effectifs
4. Agrément d'un garde-chasse
5. Divers

Point 1 – Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 13 mai 2024.

## Point 2 – Subvention aux associations (D-2024-06-01)

Rapporteur : M. le maire

Mme EL HADIFI, présidente de l'association Basket Andolsheim sollicite une subvention pour ses quatre jeunes licenciés résidant à Andolsheim.

Le conseil municipal dans sa délibération du 12 février 2024 a décidé de maintenir le montant de l'attribution allouée au titre de l'aide spéciale aux jeunes licenciés sportifs à 10 € par jeune pour l'année 2024.

M. le maire propose en conséquence d'accorder à l'association Basket Andolsheim une subvention de 40 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L. 2311-7 ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000, l'autorité administrative attribuant une subvention au-dessus d'un seuil défini par décret doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé bénéficiaire ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes fixant ce montant à 23 000 € ;

Vu la délibération du conseil municipal du 12 février 2024 maintenant l'attribution allouée au titre de l'aide spéciale aux jeunes licenciés sportifs à 10 € par jeune pour l'année 2024,

Vu le budget primitif 2024 de la commune d'Andolsheim,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

---

### DÉCIDE

---

- D'attribuer une subvention d'un montant de 40 € pour l'année 2024 à l'association Basket Andolsheim

---

### DIT

---

- Que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024

---

### CHARGE

---

- M. le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

## Point 3 – Mise à jour du tableau des effectifs (D-2024-06-02)

Rapporteur : M. le maire

Ce point est ajourné.

## Point 4 – Agrément d'un garde-chasse (D-2024-06-03)

Rapporteur : M. Raymond HUSSER

M. Jacques SCHWARTZ est exclu des débats. Il ne prend part ni au délibéré ni au vote de cette délibération.

M. HUSSER indique que le locataire d'un lot de chasse peut prendre à son service un ou plusieurs gardes-chasse particuliers assermentés habitant de façon permanente dans le canton ou un canton limitrophe. Le locataire le nomme et le commissionne et précise s'il l'autorise à chasser sans sa présence, d'un associé, d'un permissionnaire.

M. Daniel SCHWARTZ, locataire du lot de chasse n°3, a nommé et commissionné M. Jacques SCHWARTZ.

Vu la demande présentée le 28 mai 2024 par M. Daniel SCHWARTZ,

Vu l'article 23 du cahier des charges des chasses communales du Haut-Rhin 2024/2033,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

---

EMET

---

- Un avis favorable à la demande d'agrément de M. Jacques SCHWARTZ demeurant à Andolsheim comme garde-chasse particulier de M. Daniel SCHWARTZ, locataire du lot de chasse n°3.

## Point 5 – Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'urbanisme :

M. Raymond HUSSER informe que la commission s'est réunie les 7 et 28 mai 2024. Elle a examiné 2 permis de construire, 9 déclarations préalables et un certificat d'urbanisme d'information.

Commission travaux et bâtiments :

M. Francis BONZON rend compte de l'avancement des travaux au complexe sportif : les aménagements extérieurs touchent à leur fin ; la pose du revêtement du terrain de tennis a démarré ; les travaux de menuiserie tardent et empêchent ainsi la poursuite des travaux d'électricité.

Commission des affaires rurales :

La Fédération des chasseurs du Haut-Rhin propose, cette année encore, la plantation de haies dans le cadre des dispositifs « Ilot DiversIT » et « Sensibilis'haie ». La commission ne souhaite pas y donner suite pour cette année.

Commission vie scolaire et périscolaire :

Ecole élémentaire :

Le conseil d'école se tiendra le mardi 11 juin 2024. La commission en profitera pour y présenter les documents régissant l'attribution et le formulaire de demande de subvention applicable à compter de la prochaine rentrée.

Par ailleurs, Mme Delphine BRUAT, directrice, a sollicité la commune pour l'achat d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur et demandé l'autorisation d'utiliser la salle informatique comme salle de classe pour la rentrée de septembre.

Périscolaire :

Mme Elisabeth BRAESCH rend compte de la dernière réunion de comité qui a eu lieu le 16 mai 2024 :

- Le comité a acquis une banderole ainsi que des t-shirts à l'effigie du périscolaire ;
- En ce qui concerne la fréquentation, 6 à 7 enfants en moyenne doivent actuellement être refusés, notamment les mardi et jeudi, faute de places disponibles. Pour la rentrée 2024/2025, le nombre d'enfants scolarisés à l'école maternelle et demandant à fréquenter le périscolaire passera de 30 à 38 enfants par jour ;
- Les familles demandent la fermeture de la structure à 18h30 (au lieu de 18h actuellement) en période estivale ;
- 2 contrôles concernant le bruit ont été effectués par la médecine du travail les 16 et 30 mai 2024 : les résultats seront connus mi-juin ;
- La rédaction du document unique est en cours.

La prochaine réunion de comité aura lieu le 20 juin 2024.

Commission de la communication :

Le prochain numéro de Andolsheim.com est en cours d'édition.

Commission jeunesse et sport :

M. Frédéric PANKUTZ annonce deux nouvelles recrues et deux autres à venir.

La commission des jeunes travaille actuellement à l'organisation du concours de talents qui doit se dérouler lors de la fête du sirop le 6 juillet prochain. Un appel à candidature a été fait dans les écoles. Un lot sera distribué aux gagnants.

Les jeunes de la commission formulent également le souhait de participer une à deux fois dans l'année à la confection des décorations avec les membres de la commission embellissement.

Il reste à définir d'une date pour l'organisation du traditionnel repas de fin d'année.

Commission environnement, développement durable :

La Journée Citoyenne s'est déroulée avec succès le 1er juin dernier. Elle a rassemblé plus d'une centaine de participants. Monsieur le maire remercie l'ensemble des participants ainsi que les membres de la commission et le personnel du service technique pour l'organisation et la préparation de cette journée.

Il conviendra toutefois pour l'année prochaine d'anticiper et de fixer une date plus tôt dans le calendrier et éventuellement de solliciter la population pour d'éventuelles propositions de chantiers.

Commission embellissement et cadre de vie :

Les plantations ont été effectuées et la commission tient à remercier le personnel du service technique pour les travaux de préparation.

Le concours des maisons fleuries aura à nouveau lieu cette année au mois d'août.

Commission mémoire et patrimoine :

Afin de préparer la sortie mémoire avec l'UNC et l'école élémentaire le 28 mai 2024 au musée des combats de la Poche de Colmar à Turckheim, MM. Jean LIENHART, Jacques GAUDE et Michel SCHWARTZ sont intervenus à l'école élémentaire Jeanne Meyer. Trois thèmes ont été abordés : l'annexion de l'Alsace, les incorporés de force et la libération.

La visite du musée fut très intéressante et appréciée à la fois par les enfants et le corps enseignant.

M. Michel SCHWARTZ et une journaliste de Colmar Agglomération, ont rencontré M. André HAEMMERLIN, pour recueillir son témoignage dans le cadre du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération qui aura lieu en 2025.

Commission consultative des sapeurs-pompiers :

M. Marc JEANVOINE informe l'assemblée de la démission d'un pompier pour raisons personnelles.

Le Service d'Incendie et de Secours rappelle les obligations du corps local en matière de reconnaissance opérationnelle des points d'eau d'incendie.

À la suite du marché aux puces qui a eu lieu le 26 mai dernier, il est à noter que le stationnement des véhicules doit être revu, notamment pour faciliter l'éventuel passage de véhicules de secours.

M. le maire a été informé par le SIS qu'aucun véhicule réformé susceptible de répondre aux besoins de la commune n'est disponible à ce jour.

Centre communal d'action sociale :

La collecte au profit de la Ligue contre le cancer a été prolongée jusqu'au 30 juin prochain.

La prochaine réunion concernant la mise à jour du plan canicule aura lieu le 13 juin.

Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux (Brigade Verte) :

M. Raymond HUSSER informe qu'à la suite de l'élection du nouveau comité directeur, il n'occupe plus de poste de vice-président, mais qu'il reste membre du bureau.

Syndicat Pôle Ried Brun :

Une réunion a eu lieu concernant les congés et heures supplémentaires du personnel.

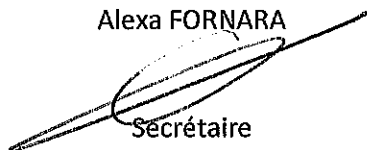
## Point 6 – Divers

M. le maire informe qu'une demande de subvention pour l'acquisition de mobilier au complexe sportif a été déposée auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace

Les élections législatives auront lieu les 30 juin et 7 juillet prochains. La tenue du bureau de vote sera effectuée par les conseillers dans le cadre des obligations liées au mandat ; le cas échéant, il sera fait appel à des volontaires.

La séance est levée à 21h24

Alexa FORNARA



Secrétaire

Le maire,

Christian REBERT

